

My **AL**  
**Share**  
2023

 Air Liquide

# (S')investir, c'est donner du sens à notre avenir

Ensemble, soyons Actionnaires  
de notre Groupe à des conditions  
préférentielles.

**Du 6 au 16 novembre 2023**





## ÉDITO

# Donner du sens à notre avenir. Ensemble.

Air Liquide va lancer cette année sa 16<sup>e</sup> augmentation de capital réservée aux salariés (ACRS). Cette opération de souscription, nommée "myAL myShare 2023" et mise en œuvre dans près de 60 pays, est l'opportunité pour vous, Collaboratrices et Collaborateurs du Groupe, d'être associés encore plus étroitement à son développement.

Grâce à la contribution de chacun, le Groupe a réalisé en 2022 une performance très solide et ce, malgré un contexte géopolitique, économique et sanitaire complexe et changeant. Notre résultat net récurrent a augmenté de + 17 %<sup>(1)</sup> et nos ventes de + 7 %<sup>(2)</sup> atteignant 29,9 milliards d'euros. Ces résultats sont le fruit de votre remarquable mobilisation et de votre réactivité. Bravo et encore merci à tous !

Votre implication sans faille, tout comme le soutien de nos Actionnaires qui sont plus nombreux que jamais, renforcent notre détermination à poursuivre résolument la mise en œuvre de notre plan stratégique ADVANCE qui nous donne un cap clair et qui lie indissociablement performance financière et performance extra-financière.

Investir dans Air Liquide, c'est donc vous associer encore plus étroitement aux résultats du Groupe. C'est aussi investir dans un Groupe performant et responsable, qui agit pour l'avenir. C'est enfin prolonger votre investissement professionnel en contribuant à un monde plus durable.

Ensemble, avançons et donnons du sens à notre avenir !

### **François Jackow**

Directeur Général d'Air Liquide

*(1) À change constant. Hors transactions exceptionnelles et significatives sans impact sur le résultat opérationnel courant.*

*(2) Variation hors effet de change, d'énergie (gaz naturel et électricité) et de périmètre significatif.*

# Pourquoi investir dans Air Liquide ?

## UN GROUPE RÉSILIENT

Air Liquide tire sa force de la **résilience** de son modèle, de la **diversité** de ses métiers, de ses différentes implantations géographiques et de sa **capacité d'innovation** au service de la quasi-totalité des secteurs de l'économie. Le Groupe s'appuie sur ces **piliers solides pour poursuivre sa dynamique de croissance sur le long terme et contribuer à un monde plus durable.**

## UNE PERFORMANCE SOLIDE DANS LA DURÉE

Le plan stratégique ADVANCE, lancé en mars 2022, vient consolider ces atouts et positionne Air Liquide sur la trajectoire de la **performance globale** en combinant **performance financière** et **performance extra-financière.**

Depuis 20 ans, l'action offre une **hausse régulière de son cours ainsi que des dividendes versés** aux Actionnaires. En réinvestissant régulièrement vos dividendes en actions Air Liquide, vous pouvez vous constituer un portefeuille qui permettra par exemple de financer un projet personnel.

## Chiffres clés



Chiffre d'affaires du Groupe en 2022 :

**29 934 M€**



Résultat net (part du Groupe) :

**2 759 M€**



Dividende par action proposé à l'Assemblée Générale du 3 mai 2023 :

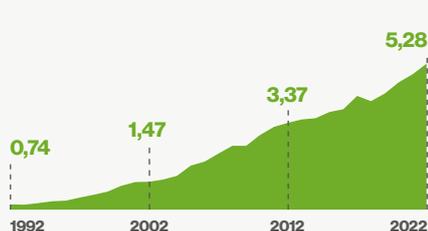
**2,95 €**



Croissance du bénéfice net ajusté par action sur 30 ans (en euros) :

**+ 6,8 %**

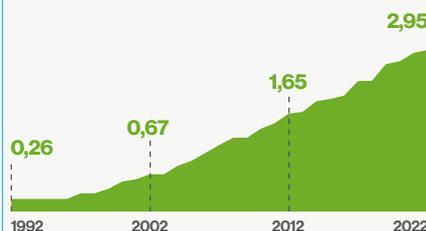
de croissance annuelle moyenne<sup>(1)</sup>



Dividende ajusté<sup>(2)</sup> par action sur 30 ans (en euros) :

**+ 8,4 %**

de croissance annuelle moyenne<sup>(1)</sup>



Croissance de l'action Air Liquide (+ 52,50 %) comparée à celle de l'indice CAC 40 (+ 21,86 %) au cours des 5 dernières années :

**~ 2,5 x plus**

(1) Données calculées sur 30 ans selon les normes comptables en vigueur.

(2) Dividende par action payé l'année suivante et relatif aux résultats de l'année en cours. Ajusté pour tenir compte de la division du nominal en 2007, des attributions d'actions gratuites et de l'augmentation de capital réalisée en octobre 2016.

Tout investissement en actions présente un risque de perte en capital. Les performances passées de l'action Air Liquide ne préjugent pas de ses performances futures. Ceci ne constitue pas un conseil en investissement financier. Vous pouvez consulter les facteurs de risques mentionnés dans le Document d'Enregistrement Universel, disponible sur [airliquide.com](http://airliquide.com).

**Lerato**  
Collaboratrice et Actionnaire depuis 2021



# Pourquoi souscrire à l'offre myAL myShare 2023 ?

L'opération myAL myShare 2023 est l'occasion de vous associer au développement du Groupe en devenant Actionnaire ou en étoffant votre portefeuille d'actions à des conditions préférentielles.

## 👉 20 % de décote

Le prix de souscription sera déterminé par rapport à un prix de référence égal à la moyenne des cours d'ouverture de l'action Air Liquide pendant les 20 séances de bourse précédant le jour de la décision de fixation du prix de souscription et de l'ouverture de la période de souscription par le Directeur Général.

À ce prix de référence s'applique une décote de 20 % : c'est le **prix de souscription**.

## 👉 Facilités de paiement

Vous avez la possibilité de régler votre souscription **au comptant, ou d'échelonner votre paiement sur 12 mois<sup>(1)</sup>** par prélèvement sur salaire, sans intérêt, selon les conditions locales de l'offre.

(1) Ce moyen de paiement dépend des modalités de votre pays. Vous pouvez retrouver les moyens de paiement proposés dans le supplément local propre à votre pays et disponible dans la rubrique « Télécharger la documentation » du site [myalmyshare2023.airliquide.com](http://myalmyshare2023.airliquide.com).

### DEVENIR ACTIONNAIRE AU NOMINATIF PUR. QUELS AVANTAGES ?

#### 1 action = 1 droit de vote

Vous prenez part aux décisions de votre Groupe en votant lors de l'Assemblée Générale.

#### +10 % de dividende au bout de 2 ans

Vous pouvez bénéficier du dividende décidé par les Actionnaires en Assemblée Générale chaque année, majoré d'une prime de fidélité de + 10 % au bout de 2 ans de détention de vos actions.

#### Attributions régulières d'actions gratuites à l'ensemble des Actionnaires

Ces attributions sont elles aussi majorées d'une prime de fidélité de + 10 % au bout de 2 ans de détention de vos actions.

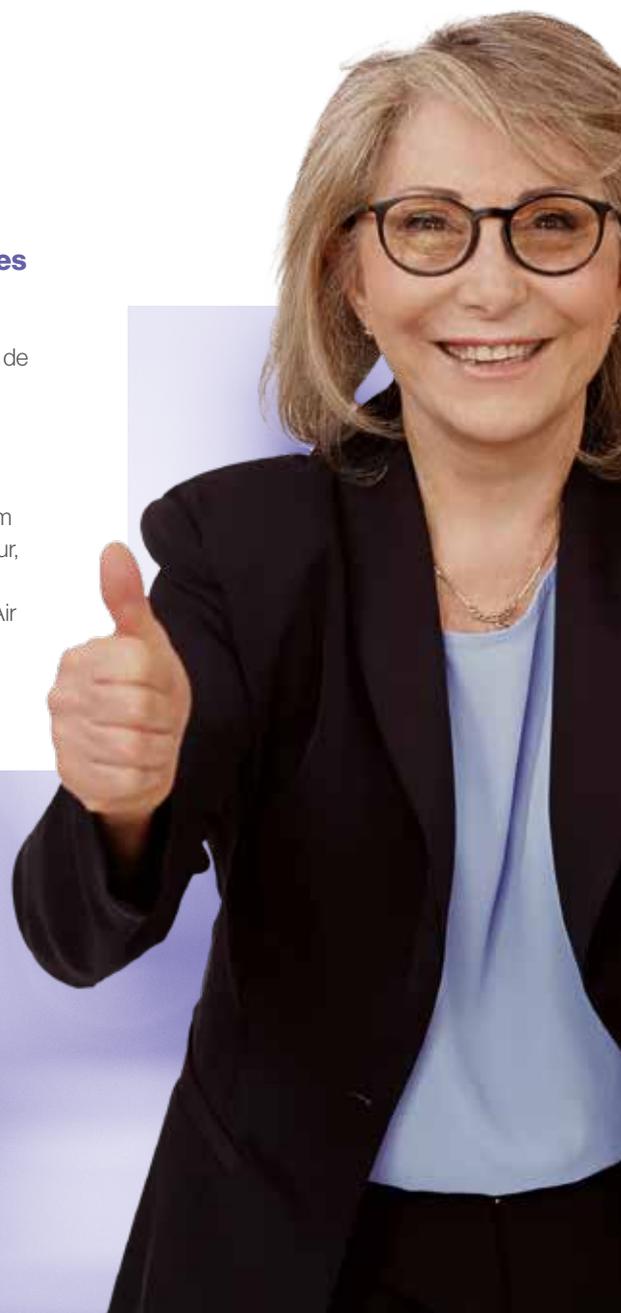
#### 0 droit de garde 0 frais de gestion

Vos actions sont inscrites à votre nom propre sur un compte au nominatif pur, c'est-à-dire directement tenu par la Direction du Service Actionnaires d'Air Liquide, sans intermédiaire financier.

“ Investir dans le Groupe, c'est le soutenir en tant qu'Actionnaire pour participer à un avenir durable et agir pour tous. ”

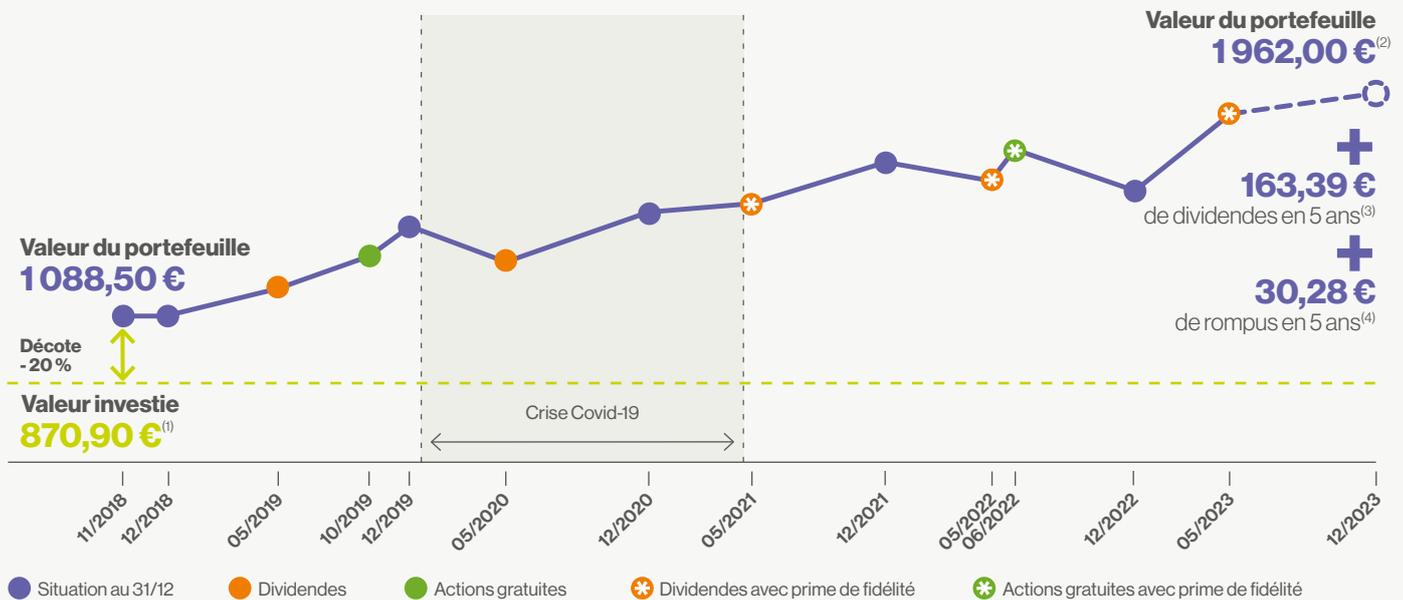
#### Mata

Collaboratrice et Actionnaire depuis 1999



## QUELLE EST LA VALEUR AUJOURD'HUI D'UN INVESTISSEMENT RÉALISÉ EN 2018 ?

Évolution d'un investissement de 10 actions réalisé  
il y a 5 ans avec l'opération 2018



Les performances passées de l'action Air Liquide ne préjugent pas de ses performances futures. Ceci ne constitue pas un conseil en investissement financier. Vous pouvez consulter les facteurs de risques mentionnés dans le Document d'Enregistrement Universel, disponible sur [airliquide.com](http://airliquide.com).

(1) Investissement initial de 10 actions achetées au prix de souscription de 87,09 € réservé aux salariés lors de l'ACRS 2018, hors impôts et prélèvements sociaux.

(2) Valeur du portefeuille valorisé à la fin de la période de blocage de 5 ans, hors impôts et prélèvements sociaux (sur la base d'une estimation du cours de l'action au 31/12/23 à 163,50 €, égale à la moyenne des cours de clôture du mois de septembre).

(3) Dividendes cumulés pendant la période de blocage de 5 ans, hors impôts et prélèvements sociaux.

(4) Valorisation des rompus cumulés pendant la période de blocage de 5 ans, hors impôts et prélèvements sociaux.

## À noter avant d'investir



### VOTRE INVESTISSEMENT SUIT L'ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION AIR LIQUIDE

Il peut donc exister un **risque de perte en capital**. Néanmoins, **la décote réduit le prix d'achat de l'action par rapport au cours du marché et permet donc d'accroître la hausse et d'amortir la baisse du cours de l'action.**

À noter : si vous résidez dans un pays qui se situe hors de la zone euro, il existe un **risque lié au taux de change**. L'action Air Liquide étant cotée en euro à la Bourse de Paris, la valeur de votre investissement variera selon les fluctuations du taux de change entre l'euro et votre devise pendant la durée de votre placement. Ainsi, si l'euro s'apprécie par rapport à votre devise, la valeur des actions exprimée dans votre devise augmentera. Inversement, si l'euro se déprécie par rapport à votre devise, la valeur des actions exprimée dans votre devise diminuera.

### VOTRE INVESTISSEMENT EST BLOQUÉ 5 ANS

Il existe cependant des **cas de déblocage anticipé**, à retrouver dans le supplément local propre à votre pays et disponible dans la rubrique « Télécharger la documentation » du site [myalmysshare2023.airliquide.com](http://myalmysshare2023.airliquide.com).

Après les 5 ans de blocage, vous pourrez conserver vos actions sur le compte ouvert à votre nom chez Air Liquide ou les vendre en tout ou partie.



“ J’apprécie le fort engagement d’Air Liquide en faveur de l’innovation et du développement durable. J’y crois aussi en tant qu’Actionnaire. ”

**Kelsey**  
Collaboratrice et Actionnaire  
depuis 2018

## Souscrire à l’offre **myAL myShare 2023**

### QUI PEUT SOUSCRIRE ?

Tout collaborateur d’une entité éligible du groupe Air Liquide adhérente au Plan Epargne France (PE France) et au PEGI (Plan d’Epargne Groupe International), et ayant au moins 3 mois d’ancienneté à la date de clôture de la période de souscription, soit le 16 novembre 2023 à midi, heure de Paris (selon le calendrier indicatif). Les 3 mois d’ancienneté s’apprécient entre le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et le 16 novembre 2023.

### Mesures spécifiques à la Russie et à la Biélorussie

En raison des sanctions imposées par l’Union Européenne, cette offre n’est pas ouverte aux citoyen(ne)s ni aux résident(e)s de Russie ou de Biélorussie, sauf dans les conditions suivantes :

- si il/elle est un(e) ressortissant(e) ou un(e) résident(e) russe, il/elle est par ailleurs ressortissant(e) d’un Etat membre de l’Union européenne, de l’Espace Economique Européen ou de la Suisse, ou est titulaire d’un titre de séjour temporaire ou permanent dans l’un de ces Etats ;
- si il/elle est un(e) ressortissant(e) ou un(e) résident(e) biélorusse, il/elle est par ailleurs ressortissant(e) d’un Etat membre de l’Union européenne, ou est titulaire d’un titre de séjour temporaire ou permanent dans l’un de ces Etats membres.

### COMMENT RÉGLER VOTRE SOUSCRIPTION ?

Vous pouvez retrouver les moyens de paiement proposés dans le supplément local propre à votre pays et disponible dans la rubrique « Télécharger la documentation » du site [myalmyshare2023.airliquide.com](https://myalmyshare2023.airliquide.com).

### COMBIEN INVESTIR ?

La souscription est libre.

Minimum : **1 action**.

Maximum : **25 % de votre rémunération annuelle brute estimée en 2023<sup>(1)</sup>**.

En cas de paiement par prélèvement sur salaire, si celui-ci est autorisé dans votre pays, le prélèvement mensuel sera **plafonné à 10 % de votre rémunération mensuelle nette**.

<sup>(1)</sup> Ce critère peut varier selon les réglementations locales.

### COMMENT SOUSCRIRE EN QUELQUES CLICS ?

- 1 Sur le site [myalmyshare2023.airliquide.com](https://myalmyshare2023.airliquide.com), cliquez sur le bouton « Souscrire à myAL myShare 2023 ».
- 2 Identifiez-vous grâce au login et au mot de passe qui vous ont été envoyés par e-mail et/ou par courrier à votre domicile.  
**Attention, ces identifiants sont spécifiques à cette opération !**
- 3 Remplissez l’écran de souscription :
  - Contrôlez et corrigez le cas échéant vos informations personnelles.
  - Indiquez le nombre d’actions que vous souhaitez acheter et leur mode de paiement.
- 4 Validez votre souscription :
  - Un accusé de réception vous est envoyé par e-mail.
  - Votre souscription est irrévocable à compter de la clôture de la période de souscription.

# Calendrier indicatif<sup>(1)</sup>

**30 OCTOBRE 2023**

Fixation du prix de souscription



**DU 6 AU 16 NOVEMBRE 2023**

**(12H, HEURE DE PARIS)**

Période de souscription



**7 DÉCEMBRE 2023**

Augmentation de capital  
et création de vos actions

## Zoom sur les premières années de votre investissement



- 2023** : Vos actions sont inscrites au nominatif pur.
- 2024** : Vous percevez le premier dividende attaché aux actions souscrites<sup>(2)</sup>.
- 2026** : Vos actions deviennent éligibles à la prime de fidélité (dès le 1<sup>er</sup> janvier).
- 2028** : Vos actions deviennent disponibles (en décembre).

(1) Sous réserve de la décision de François Jackow, Directeur Général d'Air Liquide, de mettre en œuvre l'opération.

(2) Sous réserve d'approbation par l'Assemblée Générale des Actionnaires.



**Déjà 30 680 Actionnaires salariés**  
Soit environ 46 % des collaborateurs du  
Groupe, dont plus de 22 000 ont souscrit  
à la dernière augmentation de capital  
réservée aux salariés (ACRS).

“ Je suis fier de  
faire partie  
d'une entreprise  
performante en tant  
qu'Actionnaire  
d'Air Liquide. ”

**John**  
Collaborateur  
et Actionnaire  
depuis 2020



Vous aussi, comme Fabrice, Rafiqah, Mata, John, Kelsey et Lerato,  
**devenez Actionnaire de votre Groupe !**



#### AVERTISSEMENT

**Cette offre s'adresse uniquement aux salariés éligibles de L'Air Liquide S.A. et de ses filiales.**

Le Document d'Enregistrement Universel de L'Air Liquide S.A., ainsi que d'autres documents d'information, notamment de nature financière, publiés périodiquement, sont disponibles sur le site Internet de la Société : [www.airliquide.com](http://www.airliquide.com). Vous êtes invités à consulter ces documents qui contiennent des informations importantes relatives, notamment, à l'activité de la Société, à sa stratégie et à ses objectifs, aux facteurs de risques inhérents à la Société et à son activité, ainsi qu'à ses résultats financiers.

Les renseignements de cette offre vous sont donnés uniquement à titre informatif, et ne constituent pas un conseil financier ou un conseil en investissement de la part de L'Air Liquide S.A. ou de ses filiales. Il est rappelé que les performances passées de l'action Air Liquide ne préjugent pas de l'évolution future de son cours et qu'un investissement boursier n'est pas dénué de risques. Selon la fiscalité applicable dans votre pays, votre souscription, et/ou la perception de dividendes attachés aux actions souscrites, et/ou la revente de celles-ci, sont susceptibles de déclencher une taxation ou une obligation de déclaration auprès des autorités fiscales.

L'offre vous est présentée en votre qualité de salarié éligible d'une société du groupe Air Liquide. Cette offre ou tout autre document fourni ou mis à votre disposition dans le cadre de cette offre ne modifie en rien les termes de votre contrat de travail, ni les droits et obligations qui en résultent, ni votre situation au sein du groupe Air Liquide. Les avantages accordés dans cette offre ne sont pas considérés comme des éléments de rémunération pouvant être pris en compte pour le calcul de futurs avantages. La possibilité de participer à cette offre ne préjuge en rien de la mise en place d'offres similaires dans le futur ni la possibilité de participer à celles-ci. Votre décision d'y participer ou non est libre et strictement personnelle.



[myalmyshare2023.airliquide.com](http://myalmyshare2023.airliquide.com)



 **Air Liquide**